

Culture architecturale et énergie solaire – Lignes directrices de Patrimoine bernois

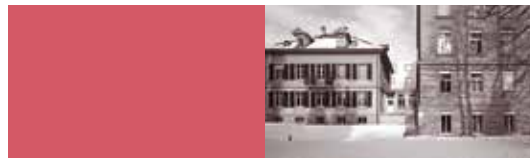
Avant-propos

L'énergie solaire est en plein développement et occupe une place toujours plus importante dans l'agenda politique. Les propriétaires sont encouragés à produire de l'énergie solaire par des incitations financières massives issues du secteur public. De manière générale, Patrimoine bernois se réjouit de la réorientation actuelle en matière de politique énergétique, mais l'association s'oppose à une tendance qui se dessine, selon laquelle la législation se dirige vers un assouplissement, voire vers une suppression du régime de permis de construire pour les installations solaires. Patrimoine bernois souhaite éviter que la protection de l'environnement en tant que ressource s'effectue au détriment d'une autre ressource, la culture architecturale, car l'association s'est engagée par le passé pour sa protection et sa conservation.

Informations générales

Conformément à la législation en vigueur (loi sur l'aménagement du territoire, art. 18a, Installations solaires), « *Dans les zones à bâtir et les zones agricoles, les installations solaires soigneusement intégrées aux toits et aux façades sont autorisées dès lors qu'elles ne portent atteinte à aucun bien culturel ni à aucun site naturel d'importance cantonale ou nationale* ». Que la réalisation d'installations solaires sur des monuments à protéger ou à conserver exige un soin particulier, ne fait aucun doute. Cela étant, les conseillers techniques de Patrimoine bernois se soucient précisément aussi des constructions ordinaires ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection ou de conservation particulière. Car ce sont ces constructions qui ont une grande influence sur notre paysage. Les objets concernés reflètent une image très hétérogène. Chaque situation, chaque objet est unique ; la situation, l'environnement, l'exposition et la réalisation varient donc selon le contexte. Le type d'installation engendre également des différences. En effet, dans le cas d'installations solaires destinées à produire de la chaleur, l'énergie doit en principe être consommée sur le lieu de production, alors que pour les installations destinées à produire de l'électricité (installations photovoltaïques), le lieu de production n'est pas déterminant.

Le groupe de travail « Culture architecturale et énergie » de Patrimoine bernois a défini dans les présentes lignes directrices des critères « objectifs », accompagnés de « bons » exemples. Les bonnes solutions ne sont pas forcément coûteuses ; il s'agit plutôt de faire appel à la réflexion et à la créativité. L'objectif de ces lignes directrices est de guider les conseillers techniques de Patrimoine bernois grâce à des recommandations d'aménagement qui les aideront sur leur lieu de travail. Ces lignes directrices peuvent également être remises à des autorités, des maîtres d'ouvrages ou d'autres personnes concernées.



BERNER HEIMATSCHUTZ
PATRIMOINE BERNOIS

Kramgasse 12 | 3011 Bern
Tel. 031 311 38 88
info@bernerheimatschutz.ch
www.bernerheimatschutz.ch

Documents et liens complémentaires

Directives. Installations de production d'énergies renouvelables non soumises au régime du permis de construire. Conseil-exécutif du canton de Berne, juin 2012.

www.bve.be.ch/bve/fr/index/energie/energie > *Communiqués actuels* > *Archives*

Installations solaires, monuments historiques et protection des sites construits. Prise de position de Patrimoine suisse, 2008.

www.patrimoinesuisse.ch > *Politique* > *Prises de position*

Solaranlagen richtig gut (en allemand). Brochure sur les bonnes pratiques en matière d'installations solaires du département des constructions et de l'environnement et du département de l'intérieur et de l'économie du canton de Thurgovie.

www.solaranlagen-richtig-gut.tg.ch

Critères principaux dans le choix et le montage d'installations solaires

Choix des composants solaires

Il existe de nombreux fournisseurs de composants solaires. L'impression visuelle finale est plus ou moins réussie selon le choix effectué. Par exemple, choisir des composants à la structure massive se répercute de manière négative sur l'aspect global du bâtiment. La forme et la couleur des composants revêtent également leur importance ; des composants trop brillants ou une couleur inappropriée ont aussi des effets négatifs. Il faut rechercher une solution adaptée à la toiture (matériau, couleur, technique, etc.).



Photo : Heinrich Sauter, Unterseen

Mise en œuvre architecturale

Dans la mesure du possible, il faut couvrir l'ensemble de la toiture afin de garantir une impression visuelle harmonieuse. Il est plus difficile de couvrir des toitures partielles ou restantes. Pour éviter que l'installation ait une apparence fragmentée, il faut installer les composants solaires jusqu'aux bords des toits. Le montage d'installations sur des toitures non planes est à proscrire.



Photo : « Prix solaire suisse 2012 »

Solutions réversibles

Il faut envisager une solution superposée sur le toit uniquement s'il s'avère impossible de trouver une solution viable intégrée à la toiture (voir le critère sous « Mise en œuvre architecturale »). Le développement rapide des composants solaires peut toutefois représenter un argument en faveur d'une solution réversible.



Photo : Heidi Schuler-Alder, Berne

Sur toit ou intégré ?

Dans le cas d'une solution intégrée, les composants solaires font partie intégrante de la façade ou de la toiture. Ils peuvent être intégrés complètement à la toiture, sans superposition d'éléments.



Photo : Stephan Knecht, Zurich

Détails / bordure du toit / raccords

De manière générale, il faut chercher à soigner le détail et à épouser la bordure et les raccords du toit.



Photo : Monika Rau, Zurich

Autres solutions

Montage sur des constructions annexes (installations photovoltaïques)

Souvent, il est possible d'installer les composants solaires sur une construction annexe moins exposée.



Photo : Heidi Schuler-Alder, Berne

Utilisation de grandes constructions (bâtiments industriels)

Voilà un énorme potentiel inexploité : les bâtiments industriels et commerciaux offrant d'importantes surfaces de toiture présentent précisément les conditions idéales pour la réalisation de grandes installations.



Photo : Patric Spahni, Thoune

Raccordement avec des voisins et mutualisation

D'un point de vue économique, chacun gagne à une mutualisation des installations. S'associer pour réaliser une solution conjointe permet de mettre à profit des synergies.



Photo : Matthias Trchsel, Zweisimmen